



Le Chef de l'Etat reçoit à Makamba le Ministre Congolais de l'Agriculture

Le lundi 22 novembre 2021, le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu à Makamba, le Ministre Congolais



de l'Agriculture Monsieur M'ZINGA Birihanze Désiré qui clôture une visite de cinq jours au Burundi, dans le cadre de la concrétisation des accords de coopération signés en juillet 2021 entre le Burundi et la République Démocratique du Congo, c'était lors de la visite du Président Burundais Son Excellence Evariste Ndayishimiye en RDC.

Au cours de cette audience, le Numéro Un Burundais a brossé différentes stratégies agricoles entreprises par le Gouvernement Burundais en vue d'augmenter la production. Il a parlé notamment de la sensibilisation aux nouvelles techniques agricoles comme la réhabilitation et l'aménagement des terres pour accroître la production, la campagne d'initiative à résultat rapide, la politique de sensibilisation à tous les fonctionnaires d'avoir au moins un projet agricole pour que la masse paysanne puisse imiter les nouvelles technologies agricoles,

faciliter les hommes d'affaires à investir dans ce domaine afin que la transformation et la commercialisation des produits agricoles puisse

gagner le pari, etc.

Dans une interview accordée à la presse à la sortie de l'audience, le Ministre Congolais de l'Agriculture a rappelé que pendant la visite de Son Excellence Evariste Ndayishimiye en RDC, certains des points abordés avec son Homologue Congolais en matière de coopération bilatérale étaient centrés sur le renforcement et le développement du secteur agricole, l'échange d'expérience en matière agricole, etc. « C'est dans ce cadre-là que moi et toute ma délégation venons d'effectuer une visite de terrain, notamment dans les différents sites agro-pastoraux réalisés dans différentes provinces du Burundi, pour renforcer nos capacités et pour découvrir l'expérience de nos frères burundais en matière agricole », a-t-il indiqué.

A ce titre, il apprécie et encouragé les bonnes pratiques agricoles qui ont

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat reçoit à Makamba le Ministre Congolais de l'Agriculture

1

COMESA va adopter une stratégie d'intégration économique

2

Lancement officiel de la réhabilitation de la route RN3

3

Ombusman: Les réseaux communautaires contribuent à la réduction des conflits

4

FIGA: Les jeunes priés d'élaborer des projets éligibles

5

Communiqué de Presse no 29 de la Réunion du Conseil des Ministres du Mercredi 24 Novembre 2021

7

contribué à l'augmentation de la production au Burundi. Il salue énormément les réalisations agricoles du peuple burundais, considéré comme une armée agricole où le Commandant Suprême lui-même est sur terrain pour combattre sans merci la faim et la pauvreté.

« La mobilisation de la population Burundaise par leur Cher Président lui-même sur la politique de l'étude du sol, l'aménagement des terres, l'irrigation, la lutte anti-érosive, la maîtrise des marais, la mise en commun des terres,... a permis aux Burundais de cultiver et de produire beaucoup dans toutes les périodes de l'année, même pendant la saison sèche » « L'expérience que

nous venons de recevoir de la part de nos frères burundais pourra nous aider à savoir valoriser nos terres en RDC, afin que l'Afrique Centrale puisse nourrir une grande partie du continent », a-t-il martelé

Le Ministre Congolais de l'Agriculture salue, à cet effet, la détermination du Président Burundais Son Excellence Evariste Ndayishimiye qu'il qualifie de « Commandant Suprême agricole », pour avoir mobiliser tous les bataillons agricoles dans tous les pays pour éradiquer à jamais la faim au Burundi, jusqu'à avoir même une surproduction de certains produits agricoles. C'est le cas du maïs.

(www.presidence.gov.bi)

COMESA va adopter une stratégie d'intégration économique

Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a participé ce mardi par visioconférence au 21^{ème} Sommet du COMESA qui s'est tenu au Caire en Egypte, où ont participé virtuellement ou physiquement les Chefs d'Etat et de gouvernement des 21 États

membres de cette grande organisation internationale. Après le mot d'accueil aux participants dudit Sommet par le Président Égyptien SE Abdel Fattah El Sisi, le Président sortant de cette grande Institution internationale et Président du Madagascar Son Excellence Andry Nirina Rajoelina a passé le bâton de commandement au nouveau Chef de file Son Excellence Abdel Fattah El



Sisi d'Egypte.

« Une action commune est impérative pour une solution de résilience et de relance des économies aujourd'hui en berne suite au Covid19 », a dit le Président Ndayishimiye soulignant que peu de produits ont été échangés en cette période de pandémie du

Covid19.

Tous les pays membres, à travers leurs déclarations faites tour à tour, se sont engagés à renforcer la résilience par une intégration économique stratégique.

(www.presidence.gov.bi)

Les femmes Burundaises appelées à apporter leur soutien au maintien de la paix

A son arrivée au pays après une visite effectuée à Abuja au Nigéria, où elle a pris part à la 9^{ème} Assemblée Générale de la Mission de Paix des Premières Dames d'Afrique (MIPREDA), la Première Dame du Burundi, Son Excellence Angeline Ndayishimiye a appelé toutes les femmes Burundaises à combiner leurs efforts pour contribuer au maintien de la paix.

« En tant que Premières Dames, nous



nous sommes engagées à renforcer notre soutien auprès des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour asseoir la paix en Afrique chacune dans son pays. Dans notre pays, je ne pourrais pas gagner ce pari sans l'appui de toutes les femmes Burundaises », a-t-elle lancé à l'endroit des femmes invitant ces dernières à œuvrer chacune dans sa localité pour apporter une pierre à l'édifice. Son Excellence Angeline Ndayishimiye a en outre révélé que par rapport à l'Organi-

sation des Premières Dames d'Afrique pour le Développement (OPDAD) qui s'intéresse au bien être des femmes et des enfants en vue de promouvoir leur développement, la MIPREDA de son côté s'investit au maintien de la paix mais que les deux organisations sont complémentaires car elles s'activent toutes les deux pour l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

La Première Dame du Burundi a également fait sa-

voir qu'en marge de la 9^{ème} Assemblée Générale de la MIPREDA, les Premières Dames ont procédé à la pose de la première pierre du siège de la MIPREDA, après les élections qui ont mis à la tête de cette organisation SE Aisha Buhari, Première Dame du Nigéria, qui s'est engagée à travailler pour sa redynamisation.

Il sied de signaler que la MIPREDA a été créée en 1995 et son dernier sommet s'est tenu au cours de l'année 2015. (www.presidence.gov.bi)

Lancement officiel de la réhabilitation de la route RN3

Le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a procédé le jeudi 25 novembre 2021, sur la colline Rutunga de la commune Muhuta, au lancement officiel des travaux de réhabilitation de la RN3 tronçon Gitaza-Rumonge. Ces travaux sont exécutés sur financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Gouvernement du Burundi à hauteur d'environ 66 millions de dollars. Le Groupement des entreprises SOGEA Satom et GETRA est chargé de réhabiliter ce tronçon.

Le Représentant de la BAD Monsieur Daniel Ndoye a fait savoir que la réhabilitation de cette route permettra de faciliter le trafic et de réduire les prix des tickets de transport. La BAD s'est engagée à soutenir le Burundi dans ses efforts de développement, a poursuivi Monsieur Daniel Ndoye. En tant que maître d'ouvrage, le Ministre en charge des Infrastructures M. Déogratias Nsanganiyumwami a promis que son Ministère fera de son mieux pour suivre de près les travaux de réhabilitation de la RN3 Gitaza - Rumonge.

M. Déogratias Nsanganiyumwami a exhorté la population burundaise à protéger les routes tout en évitant de cultiver tout près de la bordure et en respectant la distance de 6 m de la bordure pour construire.

Prenant la parole, le Premier Ministre CPG Alain Guillaume Bunyoni a remercié vivement la Banque Africaine de Développement pour ses efforts remarquables et lui a demandé de continuer à soutenir le Burundi dans ses projets de développement. Le projet de réhabilitation des routes qui sont en mau-



vais état est parmi les priorités du gouvernement responsable et laborieux, a souligné CPG Alain Guillaume Bunyoni.

Le Premier Ministre a demandé à l'Agence Routière du Burundi d'être toujours vigilante, et aux entreprises chargées de l'exécution d'user de leurs connaissances, compétences et expériences pour que la qualité de la route soit conforme aux résultats attendus.

Selon Monsieur Daniel Ndoye, Représentant de la BAD, le Projet de réhabilitation de la RN3 tronçon Gitaza-Rumonge prévoit d'autres infrastructures sociales notamment la réhabilitation des marchés de Magara et Minago, de l'école secondaire de Bitare et la mise en place d'une unité de production des plants d'arbres.

Les cérémonies du lancement officiel de la réhabilitation de la RN3 ont vu également la présence du Ministre en charge des Finances, du Ministre de la Justice et des cadres de l'Agence Routière du Burundi.

(www.rtnb.bi)

Ombusman: Les réseaux communautaires contribuent à la réduction des conflits

L'institution de l'ombudsman du Burundi avec l'appui du PNUD a organisé lundi le 23 novembre 2021 à Ngozi un atelier de présentation du rapport d'évaluation à mis-parcours de l'action des mécanismes communautaires de prévention et de gestion des risques de conflits.

Cet atelier était organisé à l'intention des membres des réseaux communautaires de médiation et de prévention des conflits ainsi que les conseillers socioculturels. L'Ombudsman Burundais Honorable Edouard Nduwimana a indiqué que l'objectif de cet atelier est d'évaluer le niveau atteint par le projet en matière de prévention et de gestion des conflits, la pertinence du projet, son impact et son efficacité.

Au cours de sa présentation, le Consultant Monsieur Dieudonné Nshimirimana a fait savoir que le projet de prévention et de gestion des conflits a contribué au changement de comportements dans l'ordre de 62 à 88%. Les administratifs et les membres des mécanismes communautaires de prévention et de gestion des risques de conflits ont aussi affirmé que la diminution des conflits est visible dans la communauté.



Monsieur Dieudonné Nshimirimana a également précisé que le projet a contribué au renforcement des compétences par des formations, à la qualité de gestion des plaintes, à la réduction des conflits et à la participation active des femmes à la cohésion sociale.

L'Ombudsman burundais a fait savoir que la mise en place des membres des réseaux communautaires permettra la consolidation de la paix et la bonne gouvernance. Il a demandé aux participants de continuer à travailler activement en collaboration avec les administratifs.

Au cours des échanges, les participants ont avancé quelques défis rencontrés dans la prévention et la gestion des conflits comme la non reconnaissance de certains membres des réseaux communautaires de médiation et de prévention des conflits car, n'ayant pas présentés à l'administration, une formation insuffisante chez certains et un problème de moyens de déplacement dans des zones éloignées.

(www.rtnb.bi)

La Fondation Bonne Action Umugiraneza remet une assistance au Centre DISARA

La Fondation Bonne Action Umugiraneza a remis le mardi 23 novembre 2021 une assistance composée de vivres et matériel scolaire au centre Disability Response Association (DISARA) qui prend en charge les personnes vivant avec handicap dans la commune Buganda en province Cibitoke.



qué que la remise de cette aide au centre DISARA s'inscrit dans ses missions d'appuyer le gouvernement en matière d'assistance aux vulnérables.

La remise de l'aide au centre DISARA est, pour la présidente de la Fondation Bonne Action Umugiraneza, la Première Dame SE Angeline Ndayishimiye, une façon de témoigner

Monsieur Désiré Mpufusa, Assistant de la Présidente de la Fondation Bonne Action Umugiraneza a indi-

l'amour envers ces gens vivant avec handicap et leur souhaiter de passer les fêtes de fin d'année dans la joie, a dit Monsieur Désiré Mpufusa.

Il a saisi cette occasion pour lancer le message de la Première Dame, qui interpelle tout citoyen burundais à apporter sa contribution dans la prise en charge des personnes vivant avec handicap.

Le représentant légal du Centre DISARA a sollicité des appuis multiformes pour que le centre puisse bien

accomplir sa mission. Le centre a entre autres besoin de moyens de locomotion pour déplacer des personnes vivant avec handicap, des équipements pour leur enseigner des métiers, des tricycles, des soins de santé pour les malades mentaux etc. (www.rtnb.bi)

FIGA: Les jeunes priés d'élaborer des projets éligibles

Le Fonds d'Impulsion de Garantie d'Accompagnement (FIGA) a organisé à Gitega du 22 au 23 novembre 2021, un atelier d'échanges sur les mécanismes d'accompagnement des jeunes promoteurs de projets.

L'objectif de cet atelier était de mettre en place un mécanisme d'accompagnement des jeunes promoteurs de projets (demandeurs ou bénéficiaires des crédits à travers le partenariat entre l'institution financière et le FIGA) avant, pendant et après le démarrage de leurs projets, selon Monsieur Radjabu Songambere Directeur chargé de la jeunesse.



en œuvre de leur projet.

Madame Gloria Olga Nyampundu a néanmoins déploré que la plupart des jeunes soumettent à la BIJE des projets qui ne sont pas bancables. Les jeunes n'ont pas suffisamment de capacités dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, a-t-elle ajouté. Pour la directrice de FIGA, le fonds n'est pas non plus pour le moment à mesure de répondre à toutes les demandes de financement des jeunes regroupés dans des coopératives ou associations.

Dans sa présentation, la Directrice de FIGA Madame Gloria Olga Nyampundu a indiqué que ce fonds a été créé par le gouvernement dans l'optique de promouvoir les projets générateurs de revenus et de financer les projets porteurs de croissance économique. Elle a fait savoir qu'une convention de partenariat entre le FIGA et la Banque d'Investissement pour les Jeunes (BIJE) a été signée le 25 juin 2021.

Selon la Directrice de FIGA, cet atelier organisé par le FIGA sur les mécanismes d'accompagnement des promoteurs de projets était une occasion de définir le rôle de chaque partie prenante dans l'encadrement des jeunes regroupés au sein des coopératives (ou détenteurs de PME) dès le démarrage jusqu'à la mise



(www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°29 DE LA REUNION DU
CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 24 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 24 novembre 2021 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant de présenter l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a félicité les nouveaux Ministres pour la confiance qui a été placée en eux et leur a souhaité la bienvenue au Conseil des Ministres.

Il leur a, en outre, souhaité bon succès dans la mission de mettre en œuvre la politique du pays dans les domaines sous leur responsabilité.

Il a également félicité les ministres qui ont changé de ministères. Il s'agit pour eux aussi, d'un signe d'une confiance placée en eux, car ils ont été envoyés dans ces Ministères pour les renforcer en raison des compétences détectées en eux.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le jeudi 11 novembre 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Prenant la parole, le Premier Ministre a d'abord remercié Son Excellence le Président de la République pour les nouvelles nominations des membres du Gouvernement car ceux-ci apportent du sang nouveau et de nouvelles énergies dans l'équipe gouvernementale. Ils font désormais partie d'une famille où ils se sentiront à l'aise, une équipe solidaire et unie au sein du Gouvernement responsable et laborieux, (Reta Mvyeyi, Reta Nkozi).

Il a, lui aussi, félicité les ministres qui ont changé de ministères car ce changement a pris en compte leurs connaissances et leurs compétences nécessaires pour redynamiser les ministères pour lesquels ils ont été nommés.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

1. Projet de loi portant statut du personnel d'appui de la Police Nationale du Burundi, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique

La Police Nationale du Burundi est composée d'Officiers, de Brigadiers, d'Agents, d'aumôniers et d'un Personnel d'Appui.

Depuis sa création en 2004, le personnel de la Police Nationale du Burundi était régi par la loi n°1/06 du 02 mars 2006.

Par décret n°100/127 du 23 avril 2015, il a été mis en place les mesures d'application de la loi n°1/016 du 02 mars 2006 portant Statut du Personnel de la Police Nationale du Burundi, en ce qui concerne le personnel d'appui. Ce décret est toujours en vigueur.

Depuis février 2017, la Police Nationale du Burundi est régie par la loi organique n°1/03 du 20 février 2017.

La promulgation de cette loi a fait que le décret portant statut du personnel d'appui lui soit contradictoire.

La Constitution de la République du Burundi de 2018, quant à elle, dispose que les statuts du personnel des corps de défense et de sécurité sont du domaine de la loi.

Le présent projet intervient, d'une part, pour mettre en application la loi organique n°1/03 du 20 février 2017, en son article 313, qui dispose que « les modalités pratiques de la gestion de la carrière du personnel de la Police Nationale du Burundi sont définies par les statuts du personnel de la Police Nationale du Burundi », et d'autre part, pour se conformer

à la Constitution qui met les statuts du personnel des corps de défense et de sécurité dans les matières qui relèvent du domaine la loi.

A l'issue du débat, le Conseil des Ministres a constaté qu'effectivement, selon la Constitution, le personnel d'appui de la Police Nationale doit être régi par une loi et a adopté le projet. Il a été recommandé de :

- Au chapitre II, insérer une disposition qui indique que le mode de recrutement du personnel ainsi que le processus de réclamation seront précisés dans un texte réglementaire ;
- Vérifier aux articles 40 et 41 car certains faits sont repris en même temps comme constitutifs de fautes disciplinaires et comme fautes graves ;
- A l'article 41, 1), supprimer le mot « gravement » dans la phrase « Porter gravement atteinte à la Constitution ».
- Revisiter le texte pour corriger les fautes de forme.

S'agissant de la discordance qui existerait entre les avantages accordés au personnel d'appui de la Police Nationale du Burundi et au personnel civil de la Force de Défense Nationale, il a été demandé au Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants de visiter les textes qui régissent ces deux corps, établir des comparaisons et produire une note à l'intention du Conseil des Ministres.

2. Projet de décret portant institution du cadre national de qualification et certification au Burundi, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

Le cadre national de qualification et certification au Burundi est un outil de référence et d'orientation permettant de décrire et de définir les niveaux de formation du système d'enseignement, les conditions d'admission ainsi que les titres délivrés à l'issue d'une formation.

Il répond au besoin régional d'harmonisation des systèmes éducatifs de la communauté est africaine en conformité avec le protocole du Marché Commun pour l'Afrique de l'Est qui consacre la mobilité des étudiants et des travailleurs.

Il convient de signaler que le Burundi restait le seul pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui ne disposait pas de cet outil de référence.

De plus, la loi de 2020 qui réorganise l'enseignement supérieur ainsi que le décret de 2020 qui organise le ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique prévoient la mise en place d'un décret portant institution du cadre national de qualification et de certification.

Ce projet apporte un certain nombre d'innovations telles que les relations qui existent entre les différentes qualifications à différents niveaux de l'enseignement fondamental, de l'enseignement post-fondamental, de l'enseignement supérieur ainsi que de la formation technique et professionnelle.

Il définit aussi une échelle de comparabilité des différentes qualifications et certifications correspondant à ces niveaux.

A l'issue de l'analyse de ce projet, le Conseil des Ministres l'a adopté avec comme recommandations de :

- Restructurer le chapitre III relatif à l'échelle de qualification et de certification en subdivisant les articles 10 et 11 en sections selon les différents paliers pour plus de lisibilité ;
- Ajouter une disposition dans ce projet qui parle de la validation des acquis de l'expérience ou des acquis professionnels ;
- Vulgariser le cadre national de qualification et certification au Burundi auprès des institutions publiques et privées, chez les employeurs et chez les travailleurs ;
- Tenir compte des compétences avérées des personnes qui excellent dans des domaines dans lesquels elles n'ont pas été formées.

3. Projet de décret portant actualisation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega à l'horizon 2050

4. Projet de décret portant périmètre de la Ville de Gitega

Ces deux projets ont été présentés par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logement Sociaux.

Le Gouvernement du Burundi a proclamé la Ville de Gitega comme Capitale politique du Burundi. Mais cette ville nécessite une mise à niveau en matière d'urbanisation pour répondre aux critères, aux exigences et aux réalités d'une Ville qui remplit les fonctions de Ville –Capitale.

Les fonctions de la Ville doivent être planifiées afin d'articuler les différents niveaux vers sa durabilité. C'est la raison d'être du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est un outil de planification de la Ville à long terme avec un temps minimum de quinze ans. Il doit tenir compte :

- De la croissance de la population
- De la protection de l'environnement
- De l'orientation des services
- Des infrastructures publiques qui y seront construites
- Des logements à construire
- Des activités et des emplois qui y seront menés

Avec la proclamation de la Ville de Gitega comme Capitale politique, la population pourrait passer, à l'horizon 2050, du simple au quintuple.

La réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega à l'horizon 2050 devient, de ce fait, une des premières urgences, afin de disposer d'un instrument légal, en vue d'éviter une urbanisation incontrôlée.

L'établissement de ce Schéma et de son zonage ont été élaborés tout en respectant l'équilibre entre les zones destinées à différentes activités (habitat, infrastructures, agriculture, élevage, etc...).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega existant date de 1986, d'où la nécessité de son actualisation.

Au total, 4800 hectares de zones à urbaniser ont été identifiés pour les trente années à venir, et le potentiel d'accueil est de 405 000 habitants environ.

Entre autres caractéristiques innovantes dans ce Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega, il y a lieu d'indiquer que :

- Toutes les routes nationales entrant dans la Ville de Gitega seront à voies doubles ;
- Les voies doubles seront conçues de manière à réserver des pistes cyclables et pour les piétons ;
- La Route reliant la Ville de Gitega à l'Aéroport de Bugendana sera à voie double ;
- Les zones à protéger seront contournées par des pistes.

Ce Schéma Directeur n'envisage pas d'annexer les territoires des Communes frontalières de l'actuelle Commune de Gitega pour modifier les limites administratives en place, mais plutôt envisage de dégager les nouvelles limites du périmètre urbain de la Ville de Gitega projetée en 2050, afin d'assurer une meilleure planification.

A l'issue du débat sur ces deux projets, le Conseil des Ministres les a adoptés avec comme recommandations de :

- Se référer au schéma directeur de la Ville de Gitega de 1986 en l'insérant dans les visas ;
- Pour la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega, faire l'état des lieux des zones à aménager pour connaître l'existant et faciliter l'indemnisation, le cas échéant ;
- Interdire toute activité nouvelle dans ces secteurs sans autorisation préalable des services habilités ;
- Mettre en place un texte qui règlemente la viabilisation par intégration ;

Au total, 4800 hectares de zones à urbaniser ont été identifiés pour les trente années à venir, et le potentiel d'accueil est de 405 000 habitants environ.

Entre autres caractéristiques innovantes dans ce Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega, il y a lieu d'indiquer que :

- Toutes les routes nationales entrant dans la Ville de Gitega seront à voies doubles ;
- Les voies doubles seront conçues de manière à réserver des pistes cyclables et pour les piétons ;
- La Route reliant la Ville de Gitega à l'Aéroport de Bugendana sera à voie double ;
- Les zones à protéger seront contournées par des pistes.

Ce Schéma Directeur n'envisage pas d'annexer les territoires des Communes frontalières de l'actuelle Commune de Gitega pour modifier les limites administratives en place, mais plutôt envisage de dégager les nouvelles limites du périmètre urbain de la Ville de Gitega projetée en 2050, afin d'assurer une meilleure planification.

A l'issue du débat sur ces deux projets, le Conseil des Ministres les a adoptés avec comme recommandations de :

- Se référer au schéma directeur de la Ville de Gitega de 1986 en l'insérant dans les visas ;
- Pour la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega, faire l'état des lieux des zones à aménager pour connaître l'existant et faciliter l'indemnisation, le cas échéant ;
- Interdire toute activité nouvelle dans ces secteurs sans autorisation préalable des services habilités ;
- Mettre en place un texte qui règlemente la viabilisation par intégration ;

- Interdire officiellement les nouveaux acquéreurs à construire sans l'aval de la Commission d'aménagement et d'urbanisation et validation des plans selon le type de quartier ;
- Vulgariser ce Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega pour que tous les intervenants s'en approprient afin que tous sachent ce qui est permis et ce qui est interdit;
- Amener les comités provinciaux et communaux d'aménagement et d'urbanisme à prendre leurs responsabilités dans la lutte contre les constructions anarchiques ;
- Accélérer l'achèvement de la politique des logements sociaux en cours d'élaboration.
- Montrer les tracées des différentes routes en procédant au piquetage et ce, dans un délai n'excédant pas trois mois;
- Eviter de donner des parcelles mais plutôt construire des maisons clés à mains selon les standings;
- Eviter de déplacer les limites des villes en considérant les belles maisons construites dans les périphéries
- Prendre des mesures d'accompagnement pour que ce Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Gitega ne tombe pas dans les oubliettes comme ça a été le cas pour la Ville de Bujumbura.

S'agissant du Schéma Directeur de la Ville de Bujumbura qui était au départ inscrit dans les points en divers, il a été analysé comparativement à celui de Gitega pour servir de leçons apprises.

A ce propos, le Ministre en charge des Infrastructures a informé le Conseil des Ministres que son élaboration a été lancée en 2014 sur financement du PNUD, mais que les activités ont été perturbées avec la crise de 2015, et le projet a du être étendu à deux reprises en 2017 en en 2018.

Il a indiqué que malheureusement, aucun cadre légal d'adoption de ce Schéma n'a jamais été mis en place, d'où sa non opérationnalisation.

Il est devenu obsolète car devancé par des constructions anarchiques.

Il lui a été demandé de préparer un dossier complet avec des propositions concrètes sur ce dossier à soumettre au Conseil des Ministres pour analyse.

Il lui a été également demandé d'étudier la questions des constructions anarchiques où des quartiers entiers sont construits sans rues.

5. Note sur la situation actuelle de l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ), présentée par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) créé en 1979 par la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) qui sont, le Burundi, le Rwanda et République Démocratique du Congo connaît depuis plusieurs années de graves difficultés de fonctionnement qui ont paralysé presque toutes ses activités.

Cette paralysie est due principalement aux guerres civiles qui n'ont épargné aucun des trois pays membres particulièrement depuis l'année 1993. Le siège de l'Institut étant situé sur le territoire burundais, les autorités du pays se sentent actuellement interpellées pour essayer, autant que faire se peut, de prendre leurs responsabilités en vue de redresser la situation et de préserver le patrimoine de l'IRAZ ainsi que les nombreux acquis de la recherche auxquels l'Institut était parvenu avant son dysfonctionnement, sans toutefois violer les engagements du Burundi vis-à-vis des autres pays membres.

En attendant que la situation se normalise et compte tenu de l'état de cette richesse communautaire, il y va de la plus haute responsabilité de l'Etat du Burundi de la sauvegarder car, si rien n'est fait, toute la responsabilité pourrait tomber sur le pays pour ne pas avoir agi correctement au moment opportun dans l'intérêt de toute la CEPGL en général et pour celui du Burundi en particulier.

Le patrimoine de l'IRAZ comprend entre autres:

- ❖ Un terrain riche en toutes cultures de 350 hectares non exploités ;
- ❖ Un building de plus de 50 bureaux qui risque de se détériorer si rien n'est fait ;
- ❖ 13 villas d'habitation illégalement occupées par les ex-employés de l'IRAZ sans verser de loyers ;
- ❖ Un boisement menacé par des incendies des voisins qui convoitent ce terrain

- ❖ Des laboratoires de conservation des semences non entretenus ;
- ❖ Des variétés de semences conservées depuis plusieurs années qui risquent de se détériorer ;
- ❖ De riches plantations de bananes améliorées de plusieurs variétés.

Après échange et débat sur ce dossier, le Conseil des Ministres a recommandé ce qui suit :

- Il faut interroger les textes existant pour savoir qui est actuellement habilité à convoquer une réunion de l'Assemblée générale
- Faire l'état des lieux du patrimoine en place et son état et le communiquer aux autres membres ;
- Il n'y a pas d'inconvénient à exploiter le terrain de l'IRAZ ;
- Arrêter des stratégies de sauvegarde du patrimoine de l'Iraz et mettre en valeur le patrimoine qui risque de se détériorer y compris le matériel génétique ;
- Il faut informer les autres pays membres sur les activités qui sont entrain d'être menées ;
- Raviver les contacts diplomatiques ;
- Expulser sans délais ceux qui exploitent illégalement le patrimoine de l'IRAZ notamment les maisons ;
- Ramener dans les mains de l'Etat l'école qui accueillait les enfants des fonctionnaires de l'IRAZ.

6. Divers

- Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique a informé le Conseil des Ministres sur la saisie de 230 tonnes de maïs en importation frauduleuse dans les Provinces Makamba et Ruyigi.

Ces quantités seront distribuées aux nécessiteux (orphelinats, centres de prise en charge de personnes âgées, victimes des inondations et des pluies diluviennes, etc...).

- Avant de clôturer la séance, Son Excellence le Président de la République a prodigué des conseils aux nouveaux membres du Gouvernement.

Il a rappelé le principe d'unité, de complémentarité et de solidarité du Gouvernement.

Il leur a indiqué que le Gouvernement doit toujours travailler en étroite collaboration dans son ensemble, être uni et solidaire pour

être complémentaire dans tous les secteurs, et qu'il ne faudra pas hésiter à solliciter les conseils ou l'appui des collègues en cas de nécessité.

Il leur a indiqué qu'ils sont au service de la population, qu'ils doivent écouter ses doléances et y apporter des solutions.

Il faudra aussi être clairvoyant, être constamment sur terrain pour ne pas se fier uniquement aux rapports des techniciens, car des fois ils peuvent sciemment les induire en erreur, à cause de leurs intérêts.

Pour les ministres tant nouveaux ou ceux qui ont changé de ministères, il a indiqué qu'il a été tenu compte de leurs connaissances, de leurs compétences et de leur expertise pour les nommer, afin d'aller redynamiser ces départements ministériels. C'est une question d'appréciation, pour placer l'homme qu'il faut à la place qu'il faut et au moment qu'il faut.

Son Excellence le Président de la République a en outre félicité le Premier Ministre pour l'excellent travail qu'il fait dans son rôle d'animer et de coordonner l'action du Gouvernement.

La séance a été clôturée par la présentation des nouveaux membres du Gouvernement, et Son Excellence Monsieur le Président de la République leur a souhaité plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Fait à Bujumbura, le 25 novembre 2021
Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte
Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi